

Les deux fois, j'avais bien précisé que je préconisais de verser des sursalaires aux employés d'hôpitaux et aussi des primes spéciales de jour à ceux qui devaient travailler le samedi, le dimanche, et les jours de fête. J'avais invoqué bien des chiffres pour démontrer que le versement des primes de jour est une pratique courante dans les métiers de l'imprimerie au Canada, le domaine que je connais le mieux. Si ces entreprises peuvent verser des primes de jour à ceux qui travaillent les samedis, les dimanches et les jours de fête, il me semble que les gouvernements des dix provinces et du Canada peuvent faire la même chose.

J'ai ici à la main un contrat conclu entre un des hôpitaux de Toronto. Ce contrat devra bientôt être renégocié, puisqu'il expire le mois prochain mais, chose intéressante, ce contrat accorde un sursalaire pour travail de jour au personnel des mécaniciens les jours chômés. La clause ayant trait à cette prime est la suivante:

Congés payés.

Les jours fériés suivants sont reconnus par l'employeur: Le Jour de l'An, le jour de la Confédération, le jour d'Actions de grâce, le Vendredi saint, le congé civique, le jour de Noël, la Fête de Victoria, la Fête du Travail.

Tous les employés compris dans cette unité de négociation auront congé les jours de fête précités et toucheront la rémunération régulière. Cependant, si on exige qu'ils travaillent à l'occasion de l'un des congés précités, ils recevront la rémunération d'une journée, plus une fois et demie leur taux régulier de rémunération.

Je donne lecture de ce contrat-là entre un syndicat ouvrier et un hôpital du Canada simplement à titre d'exemple des conditions qui règnent dans bon nombre des hôpitaux aujourd'hui; on verse un sursalaire pour les jours fériés et le gouvernement fédéral en acquitte un tiers. Bien entendu, je crois que si le gouvernement fédéral consent à payer un tiers des frais de la prime pour le travail les jours fériés, les dimanches et les samedis, il devrait verser la même prime aux employés qui relèvent directement de lui et qui sont payés directement au moyen de chèques du gouvernement du Canada.

Au sujet du contrat que j'ai à la main, il vous intéressera de noter que depuis que les mécaniciens reçoivent une prime pour les jours fériés, un des articles sur lesquels ils désirent négocier est celui-ci: modification de l'article 10:

Toutes les heures durant lesquelles on aura travaillé le samedi ou le dimanche seront rémunérées à un taux de moitié plus élevé.

Je ne suis pas en mesure de dire si cette requête du syndicat des mécaniciens sera accordée par l'hôpital qui les emploie et dont j'ai en ce moment le contrat à la main, mais il sera difficile de dire aux employés de

l'hôpital qu'ils ne devraient pas toucher une prime pour le travail du samedi et du dimanche, alors qu'on les rémunère déjà au taux de deux fois et demie le taux régulier pour les jours fériés.

Si j'insiste tant sur le sursalaire des fins de semaine et des jours de fête, c'est que si on le versait actuellement dans tous les hôpitaux du pays, je crois que nous pourrions ramener à la profession un nombre étonnant d'infirmières mariées qui sont compétentes, mais ne sont pas disposées à travailler en fin de semaine au tarif actuel. Presque partout au Canada, les infirmières de service le samedi, le dimanche et les jours de fête touchent le même salaire que celles qui travaillent en semaine.

Bien des tarifs sont actuellement presque généreux, mais c'est une autre affaire lorsqu'on demande à une mère de famille de s'absenter en fin de semaine, les seuls jours où son mari ne travaille pas et où les enfants ne vont pas à l'école et requièrent donc plus d'attention. Dans ce cas, l'infirmière mariée hésite à quitter son foyer en fin de semaine pour un salaire ordinaire. Mais si les infirmières touchaient un sursalaire le samedi, le dimanche et les jours de fête, je suis sûr qu'un grand nombre d'infirmières mariées reviendraient à la profession.

Lors des deux commentaires précédents que j'ai fait sur cette situation, tous les médecins qui siègent des deux côtés de la Chambre m'ont dit que je signalais une question d'une importance capitale pour le pays. J'ai alors insisté sur le fait que si nous versions un sursalaire les fins de semaine et les jours de fête, j'avais bon espoir que nous pourrions augmenter de 25 p. 100 les soins administrés par les hôpitaux et que nous n'aurions pas à verser de subventions supplémentaires d'immobilisations.

Si je m'arrête à ce taux de 25 p. 100, c'est que nombre d'hôpitaux sont pour ainsi dire fermés du vendredi midi au lundi matin. Les chirurgiens en particulier ne veulent pas opérer en fin de semaine, parce qu'ils savent que le personnel est considérablement réduit. Je le répète, on m'objectera sans doute que tous les lits sont occupés en fin de semaine et qu'il serait donc impossible d'augmenter le rendement d'un hôpital, si l'on peut dire, de 25 p. 100.